

UNION AFRICAINE – loi cadre sur la biosécurité

Par

Publié le 30/06/2003

A l'issue du Conseil des Gouverneurs de juillet 2003, l'Union Africaine (UA) encourage vivement ses Etats membres à utiliser la loi-cadre sur la biosécurité rédigée par l'UA en lieu et place de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena. Cette loi-cadre outre qu'elle prend en compte les particularités des pays africains, permet aux pays membres de l'UA d'avoir un système de biosécurité commun.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/union-africaine-loi-cadre-sur-la-biosecurite/